

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION N° 88-2024D**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

**PRESENT(S)**: Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS

**POUVOIR(S)**: Pierre CASSE donne pouvoir à Claude CAU

**ABSENT(S)**: Christophe PAUTREL

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrick BOILEAU

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE** : 03/12/2024

**VOTE** :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**OBJET** : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MONSIEUR CLAUDE CAU, MAIRE

**Rapporteur** : Madame Isabelle AUFRÈRE

Madame Isabelle AUFRÈRE explique à l'Assemblée que Monsieur le Maire a représenté la commune au Congrès des Maires du 19 au 21 novembre dernier. Afin de se rendre sur place, Monsieur le Maire a avancé les frais de transport et d'hôtel pour un montant de 846.61 € (huit cent quarante-six euros soixante-et-un centimes).

Madame Isabelle AUFRÈRE propose donc de rembourser cette dépense exceptionnelle de 846.61 € à Monsieur Claude CAU, Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de 846.61 € à Monsieur Claude CAU, Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au remboursement de cette somme.

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 10/12/2024  
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/12/2024  
Notifié à l'intéressé le \_\_\_\_\_